



Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du Pays Sud Charente : 20/03/2014

Le Comité Syndical prévu le lundi 10 mars 2014 n'a pas pu siéger pour délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

2^{ème} réunion : L'an deux mille quatorze, le 20 mars à 18h, le comité syndical du PAYS SUD CHARENTE s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de communes du Pays de Chalais sous la présidence de Monsieur AMBAUD Jean-Yves.

ETAIENT PRESENTS

CDC TUDE ET DRONNE : MM. RINEAU, MAUSSION, THOMAS, ROUMEGIERAS, MONGET, Mme TUGAL, PAPILLAUD, RIVIERE.

CDC des 4B : M. DELETOILE, Mme IMBERT, Mme GRENOT, Mme PETIT, MM. MOUCHEBOEUF, HILLAIRET, GARON, ZERBIB.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme FLORENT Corinne du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente.

Ordre du jour :

1. Compte Administratif 2013

Dépenses de fonctionnement : 672 327,89 €

Recettes de fonctionnement : 610 916,20€

Déficit de fonctionnement de **61 411,69 €**

Dépenses d'investissement : 0€

Recettes d'investissement : 9 131,68 €

Excédent d'investissement de **9 131,68 €**

Les opérations de l'exercice 2013 se terminent sur un total de recettes de 620 047,88 € et un total de dépenses de 672 327,89 €

VOTE DU CA : UNANIMITE

AFFECTATION DU RESULTAT

Il convient d'ajouter les excédents reportés soit au 31/12/2013 :

Excédent de fonctionnement de 281 693,24 € et un excédent d'investissement de 115 785,78 €

total : 397 479,02 €.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013 par le doyen d'âge
« le compte de gestion établi par le trésorier est conforme au CA du syndicat »

VOTE : UNANIMITE

2. Budget Primitif 2014

Le Président expose aux membres du Comité Syndical :

- **les dépenses de fonctionnement** de la structure à hauteur de **0,83 €/hab** qui correspondent aux différentes charges (*EDF, entretien, petit équipement, fournitures administratives, loyer, maintenance, assurance, frais de colloques, fêtes et cérémonies, publication, indemnité du comptable, affranchissement, télécommunication, adhésion APFP, Leader, frais de ménage*)

- **les indemnités d'élus : 0,74 €/hab** (5 élus, du 01/02/04 au 30/04/04 : 4 élus, du 01/05/04 au 31/12/04 le Président et 2 Vice-Présidents)

- **ingénierie : 1,21 €/hab**

Dépense d'ingénierie : 240 000 € financée à hauteur de 198 925 €.

Monsieur Le Président rappelle la nouvelle réorganisation du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente. Les deux thématiques retenues par les élus : Candidature pour le programme Leader et la Santé. Ceci correspond à trois agents : Corinne FLORENT pour la comptabilité-gestion-secrétariat, Mickaël PASQUIER pour l'animation Leader et Stéphane TINNES KRAEMER ce dernier ne souhaitant pas renouveler son contrat, un jury de recrutement a eu lieu le 14 mars dernier Aurélie MENARD a été retenue prise de poste le 24 mars 2014 pour l'animation santé pour un CDD de 3 ans, durée du Contrat Local de Santé.

Concernant les autres postes les évolutions sont les suivantes :

Animateur CLIC fin de contrat/arrêt au 31/08/2014.

Animatrice Economie : titularisation en cours et glissement au 01/08/2014 du poste sur la CdC Tude et Dronne. Le Pays paiera les salaires et charges, encaissera la subvention régionale et demandera la différence à la CdC.

Animatrice culture-communication : fin de contrat/arrêt au 14 mars 2014 et modification du poste en animatrice forêt pour un CDD de 4 mois.

Animateur santé : fin de contrat/arrêt au 30 avril 2014. Proposition de prolonger le contrat pour une durée de 3 ans afin de mettre en oeuvre le Contrat Local de Santé.

Animateur Charte forestière : création d'un poste à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2014.

VOTE reconduction du poste santé : UNANIMITE

VOTE prolongation du poste culture communication en poste animatrice forêt CDD de 4 mois soit du 15/03 au 15/07 : UNANIMITE

- **actions menées par le Pays : 0,10 €/hab**

Programme CLIC : 8 000 € financé par 2 900 € FREE, 3 500 € Département, 1 600 € Pays

Programme santé : 8 500 € financé par 2 550 € Région, 4 250 € Département, 1 700 € Pays

- **Evaluation du programme LEADER** : Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente bénéficie du programme LEADER et que ce dernier entre dans sa dernière année de programmation. Afin de préparer au mieux le prochain appel à projet LEADER, il y a lieu de procéder à l'évaluation finale du programme actuel.

Concernant la méthode, Monsieur le Président propose de ne pas faire appel à un bureau d'études extérieur. La partie bilan chiffré se ferait en interne et l'évaluation du fonctionnement du GAL pourrait être confiée à un ou plusieurs stagiaires.

Le GAL Sud Charente s'est ainsi rapproché des 3 autres GAL de Charente (Charente Limousine, Horte et Tardoire et Ruffécois) et cette partie pourrait se faire sous la forme d'une coopération et donc bénéficier de crédits FEADER. Ce rapprochement permettrait d'avoir une vision croisée des différents fonctionnements des GAL et de mutualiser les coûts du ou des stagiaires.

Le scénario arrêté est un stagiaire pour le Pays Sud Charente et le Pays Horte et Tardoire et un autre stagiaire pour le Pays Charente Limousine et le Pays Ruffécois.

Le Président propose de gratifier ce stagiaire, à hauteur de 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 436,05 € brut pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2014 et de prendre en charge ses frais de déplacements pour toutes les réunions et les rendez-vous liés à cette opération, suivant le barème de la fonction publique.

Le Pays Sud Charente se charge de payer toute la dépense liée au stagiaire pendant la période du stage et d'émettre le titre de recette correspondant à la moitié du coût au Pays Horte et Tardoire.

Le Président propose de fixer le montant de la participation à 2 € par habitant..

VOTE : UNANIMITE

Reliquat dotation Manifestation 2013 du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013

Monsieur Le Président rappelle les délibérations du 24/06/2013 et du 07/10/2013 concernant le reliquat de la délégation de crédits des manifestations 2013.

Le Président indique qu'une demande exceptionnelle de l'association Pepss's a été reçue dans nos services nous demandant une somme de 326 €.

Après avoir calculé le reliquat exact au 31/12/2013, le Président propose d'attribuer :

- 326 € pour l'association Pepss's
- 1 500 € pour l'ASCAC.

Point d'information sur le CRDD 2014-2016

Le Président fait savoir que la Région a souhaité reconduire son soutien financier aux territoires par l'intermédiaire du Contrat Régional de Développement durable (CRDD) pour une durée de trois ans (2014-2016)

Montant du contrat : 1 643 000 € soit 16€/hab (somme identique au CRDD 207/2013).

Il se comporte en cinq parties :

- **les objectifs prioritaires** : emploi et développement économique, services à la population, énergie et mobilité durable, biodiversité/eau/paysages, cadre de vie

- **Les manifestations locales**

- **L'animation-ingénierie**

- **Les BRDE**

- **L'atelier de la création**

MANIFESTATION LOCALES

Plus de délégation de crédits : la Région est instructeur/décideur et payeur

Sont éligibles : les manifestations d'intérêt intercommunal qu'elles soient artistiques, sportives, environnementales, agricoles, économiques...

Non éligibles (pour tous) : Frais de fonctionnement de la structure (y compris les frais de personnel).

Pas de dossier à moins de 1 000 € d'aides Région

Manifestation culturelles

Dépenses éligibles : contrats artistiques, coût techniques, hébergement, transports des artistes, droits d'auteurs, mise en œuvre des préconisations du guide des éco manifestations

Taux max. d'aides de 80 %

Autres manifestations. Taux d'aide max. de 30 % sur toutes les dépenses

Les saisons culturelles : enveloppe réservée sur 3 ans, à hauteur d'environ 25 % de subvention soit 55 000€/an pour la CdC des 4B et 38 000€/an pour la CdC Tude et Dronne

ANIMATION-INGÉNIERIE

Financement maximum : 80 % d'un poste. Financement dégressif doit mis en place,

Les postes de secrétariat et de comptabilité ne sont pas éligibles.

L'idée générale est de ne pas intégrer de nouveaux postes sur des thèmes nouveaux.

Enveloppe réservée 79 312 €/an : poste « santé » dans l'enveloppe ingénierie, incorporation des animateurs culture des 2 CdC et éventuel mi-temps sur la thématique forêt.

BOURSES RÉGIONALES DÉSIRES D'ENTREPRENDRE (BRDE) :

Nouveau règlement régional financement à 100 % régional et maintien de la dotation globale 100 000 €/an.

Nouveau fonctionnement : Le Pays Sud Charente continue à porter l'atelier de la création mais confie son fonctionnement aux CdC

Volet collectif : le Pays le confie à la CdC Tude et Dronne

10 % ETP PAYS et 40 % ETP TUDE ET DRONNE

Volet individuel : accueil des créateurs d'entreprises

25 % ETP pour CdC 4B et 25 % ETP pour Tude et Dronne

Enveloppe réservée 46 700 €/an contre 25 243 €/an dans l'ancien contrat

"Les orchidées su Sud Charente au cœur de leur milieu naturel". C'est désormais la **Communauté de communes Tude et Dronne** qui reprend le projet, à partir du 1^{er} mars 2014.

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance.

